

I - TVA BRUTE

OPERATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise.....	0037	4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0043
02	Exportations hors CE.....	0032			
03	Autres opérations non imposables ..	0033			
04	Livraisons intracommunautaires ...	0034	4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
OPERATIONS IMPOSABLES			Base hors taxe		Taxe due
- réalisées en France métropolitaine					
05	Taux normal 19,6 %.....			0206	
06	Taux réduit 5,5 %.....			0105	
6B					
- réalisées dans les DOM					
07	Taux normal 8,5 %.....			0201	
08	Taux réduit 2,1 %.....			0100	
8B					
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
09	Opérations imposables à un taux particulier			0950	
10	Anciens taux.....			0900	
- autres opérations					
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France			0030	
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....			0040	
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)			0044	
11	Cessions d'immobilisations			0970	
12	Livraisons à soi-même			0980	
13	Autres opérations imposables			0981	
14	Acquisitions intracommunautaires			0031	
	<i>dont</i>				
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>				
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14).....				
AUTRE TVA DUE					
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice			0983	
18	TVA antérieurement déduite à reverser.....			0600	
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18).....				

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES		Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1)	0702
21	Déductions forfaitaires (1)	0704
22	TOTAL (lignes 20 + 21).....	
IMMOBILISATIONS		
23	TVA déductible sur immobilisations (1).....	0703
AUTRE TVA A DEDUIRE		
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé.....	0058
25	Omissions ou compléments de déductions	0059
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire..... <input type="text" value=""/>	
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25).....	
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).....	0709

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III - TVA NETTE

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION				Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) ou			
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)			0705
IMPUTATIONS/REGULARISATIONS				
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer		
Acompte 1	30 Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018
Acompte 2		
Acompte 3	31 Sommes à imputer	9989
Acompte 4	32 Sommes à ajouter	9999
	Tot. 1	Tot. 2		
RÉSULTAT NET				
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0 ou			
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0			
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 – 32)			0020

IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES

Nature des taxes			Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)		4215
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)		4220
38	Taxe d'abatage (CGI, art. 1609 septvicies)		4216
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)		3510
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)		3520
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies)		3240
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)		4202
43	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)		4206
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)		4204
45	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)		4217
46	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)		4223
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)		4222
4A	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)		4219
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)		4221
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)		4214
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)		4201
4E	Contribution annuelle destinée à financer le fonds de modernisation de la restauration (CGI, art. 302 bis Z)		4227
4F		
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS		0019

V - RÉCAPITULATION

CREDIT OU EXCEDENT			SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ..		54	TVA (report de la ligne 33)
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 .	8002	55	Taxes assimilées [total lignes 36 à 4F] – ligne 48]
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E)	8003	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55	
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes ..	8004		
53	Taxes assimilées [ligne 48 – (total I. 36 à 4F)]		56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55)
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.			(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
58	<input type="checkbox"/> Avril _____	<input type="checkbox"/> Octobre _____		
	<input type="checkbox"/> Juillet _____	<input type="checkbox"/> Décembre _____		

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]	
----	---	--

La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être télétransmise.

Vous pouvez télédéclarer (par transfert de fichier ou Internet) et télépayer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement au plus tôt à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant « téléprocédures » (coordonnées sur : www.impots.gouv.fr).

VI DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	
Maximum remboursable (a + b)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable (c - d) ou (c - d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €)	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CRÉDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

COCHER

SELON

LE CHOIX

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n°3516)

À, LE
SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

LE COMPTABLE SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUATAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES;
 - (1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE
- AU TITRE DE

OBSERVATIONS (2) :

À, LE

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

- (1) Rayer la mention qui ne convient pas.
- (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS } FAVORABLE
DÉFAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE

OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET / ADM PARTIELLE

TYPE DE REJET TYPE DE CONTROLE

N°ALPAGE

À, LE

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

• Nombre de documents présentés - sur demande de l'inspecteur - pour justifier :

- les affaires d'exportation

- les taxes déductibles

• Nombre de bulletins de recoupe-ment établis

- (1) Rayer la mention qui ne convient pas.
- (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE

AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION } A ÉTÉ EXIGÉE (1).
N' A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À, LE

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Décisions prises par délégation

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature